

apemme plus

Bulletin d'information des adhérents

n°1

Mars 2008

Édito

Bonjour !

Bienvenue dans les pages du premier numéro d'Apemme-Plus, votre courrier d'information, c'est-à-dire celui des adhérents à l'Association Pour l'Entraide Médicale en Moselle-Est.

Dans ce numéro, nous avons souhaité apporter quelques éclaircissements sur des documents qui vous ont été adressés récemment ou sont en cours d'acheminement comme : la carte d'affiliation, la carte SP Santé et la carte d'adhérent qui, elle, est jointe à cet envoi.

Vous y trouverez également des informations sur :

- la garantie Protection Juridique Santé ;
- la télétransmission des décomptes ;
- la SMAPRI ;
- notre partenaire Uniassur-Unigest.

Par ailleurs, ce numéro accompagne une pochette intitulée "Votre dossier". Celle-ci contient tout ce dont vous avez besoin en tant qu'adhérent à l'Apemme : fiches descriptives des garanties santé et prévoyance proposées par l'Association et les tarifs 2008.

Ce document est précieux ; conservez-le : il vous servira pour toutes les mises à jour ultérieures.

L'Apemme est une association.

Elle rassemble des personnes qui ont un but commun. Le nôtre est de pouvoir bénéficier de garanties avantageuses répondant à nos besoins en matière de complémentaire santé, d'hospitalisation et de prévoyance.

Comme toute association, l'Apemme est composée



d'adhérents, qui, en acquittant une cotisation, font la démarche de s'unir pour réaliser leur objectif commun, et ce faisant, donnent la légitimité nécessaire aux bénévoles qui les représentent. C'est un point important sur lequel je me dois d'insister.

Bonne réception, bonne lecture et, au nom des administrateurs de votre association et au mien, tous nos vœux de bonne santé !

Votre Président, Claude TARALL



VOS RUBRIQUES :

- > La garantie Protection Juridique Santé
- > La carte d'affiliation
- > La carte SP Santé
- > La carte d'adhérent
- > La télétransmission des décomptes
- > Pourquoi adhérer à l'APEMME ?
- > La SMAPRI
- > Notre partenaire, Uniassur-Unigest
- > Les franchises médicales



LA GARANTIE PROTECTION JURIDIQUE SANTÉ

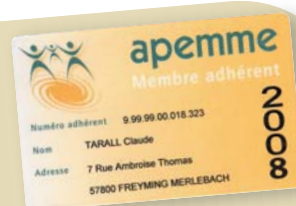
C'est une nouvelle garantie peu onéreuse dont vous pouvez découvrir les caractéristiques et les avantages dans la fiche correspondante du "Dossier".

Les assurés aux garanties Excellence et AEM-Santé en bénéficient obligatoirement. Leur carte d'adhérent en fait mention au verso.

Mais, bien sûr, chacun de nos adhérents peut y souscrire !



VOS CARTES APEMME : À QUOI SERVENT-ELLES ?



> LA CARTE D'AFFILIATION

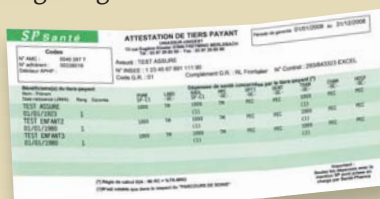
Cette carte vous a été transmise en fin d'année. Elle récapitule les différentes garanties que vous avez souscrites, ainsi que l'échéancier correspondant.

Actuellement, elle mentionne aussi le code personnel qui vous permet de suivre en toute confidentialité la situation de vos décomptes à partir du site Internet

www.apemme.fr.

> LA CARTE SP SANTÉ

La carte SP Santé est une carte de tiers payant. Par exemple, si vous la présentez à votre pharmacien, elle vous permet de faire l'économie du ticket modérateur. Cette carte est en cours de transmission aux assurés concernés du régime local et du régime général.



> LA CARTE D'ADHÉRENT

Elle témoigne de votre appartenance à l'Apemme et vous permet de participer pleinement à la vie de l'Association.

Votre adhésion à l'Association est obligatoire pour pouvoir bénéficier de toutes les garanties souscrites exclusivement pour les membres de l'Apemme.

En contrepartie de ces avantages, vous acquittez une cotisation modique coûtant 0,75 € par mois.



LA TÉLÉTRANSMISSION DES DÉCOMPTES

Votre décompte de Sécurité Sociale, qui est nécessaire pour obtenir le remboursement des frais de santé, nous parvient maintenant automatiquement par liaison informatique. Lorsque vous recevez votre décompte original, il comporte la mention de cette transmission et vous devez alors le conserver. Toutefois, pour l'optique et les soins dentaires, une facture justificative pourra vous être demandée.

Visiter notre nouveau site Internet !

www.apemme.fr





POURQUOI ADHÉRER À L'APEMME ?

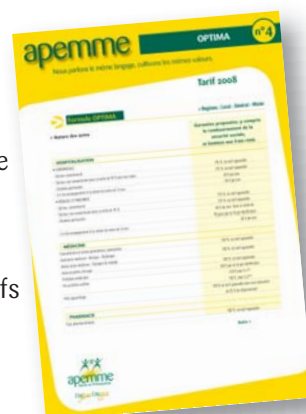


Parce que notre objectif en tant que responsables de l'association est de mettre notre expérience du terrain à votre service et de vous faire profiter, pour votre complémentaire santé et votre prévoyance, de garanties familiales bien étudiées et, qui plus est, gérées tout près de chez vous par Uniassur-Unigest. Si les changements importants qui affectent en ce moment la Sécurité Sociale vous font réfléchir quant à votre protection santé et à celle de vos proches, contactez-nous.

Faites-nous confiance et simplifiez-vous la vie : la fierté d'une association comme la nôtre est d'être à votre écoute pour apporter, en termes de complémentaire santé et de prévoyance, des réponses adaptées à vos besoins réels.

En adhérant à l'Apemme, vous bénéficiez de garanties de complémentaire santé et de prévoyance auxquelles sont associés de nombreux avantages :

- une adhésion simple, sans contrôle médical ;
- un interlocuteur local unique : Uniassur-Unigest ;
- l'adossment à une grande compagnie : GAN Assurances, en l'occurrence des tarifs compétitifs ;
- des remboursements rapides grâce à la télétransmission ;
- des prestations adaptées à chaque régime social ;
- le tiers payant.



LA SMAPRI

La garantie auparavant appelée «Prestations complémentaires de la SSM» est à présent assurée par la SMAPRI (Groupe Radiance APRI) et gérée par Uniassur-Unigest. Si vous en bénéficiez, une carte d'affiliation à présenter aux CMS et autres praticiens vous a été adressée mi-décembre 2007.

Notez bien que SMAPRI n'est pas un service de l'Apemme ! Notre association dispose d'une garantie équivalente dénommée «Essentielle».



NOTRE PARTENAIRE, UNIASSUR-UNIGEST

Cette entreprise d'assurances (Uniassur) et de gestion (Unigest) est composée d'une équipe dirigée par Serge KUNTZ. C'est une structure autonome qui vous garantit le meilleur service de proximité possible en termes de prélèvement des cotisations, de règlement des prestations, de mise à jour des fichiers et de renseignements. Elle met également à votre disposition tous les produits d'assurance (automobile, habitation, ...) au meilleur tarif.

Uniassur Unigest



LES FRANCHISES MÉDICALES

Elles sont appliquées depuis le 1er janvier 2008.

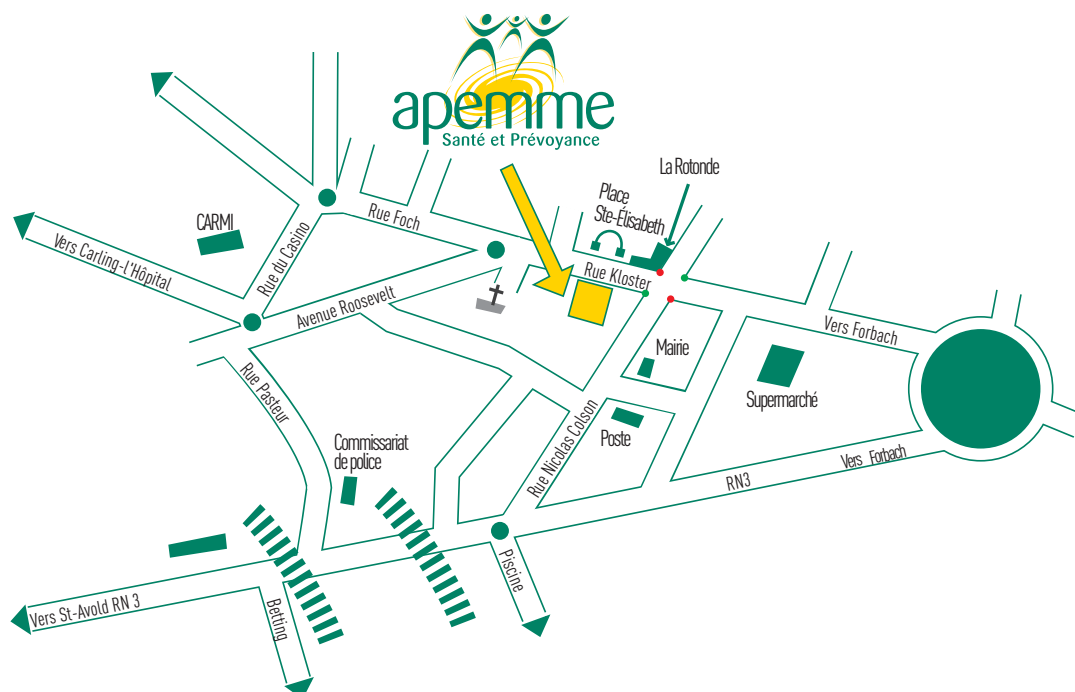
Elles se montent à 0,50 € par boîte de médicaments et par acte paramédical et à 2 € par transport sanitaire.

Leur montant maximum est de 50 € par an et par personne, avec un plafond journalier de 2 € sur les actes paramédicaux et de 4 € pour les transports sanitaires.

Les bénéficiaires de la CMU, les enfants de moins de 18 ans et les femmes enceintes à partir du 6ème mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après l'accouchement en sont exonérés.

Tout comme le forfait de 1 € sur les consultations, ces franchises médicales ne peuvent être remboursées par les mutuelles et les complémentaires santé. A noter que pour l'instant, les ressortissants du régime minier n'acquittent pas ces franchises.





Écoute et conseil

Du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 14h à 18h.

☎ **03 87 81 16 16**

☎ **03 87 29 85 90**

www.apemme.fr

Pour tout renseignement ou modification de vos
garanties, contactez : **Uniassur- Unigest**

**Ouverture des bureaux du 13 rue Eugène Kloster
à Freyming-Merlebach :**
du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Fermetures exceptionnelles en 2008 :
samedi 22 mars, vendredi 2 et samedi 3 mai,
vendredi 9 et samedi 10 mai,
samedi 16 août, lundi 10 novembre et
samedi 27 décembre

Pour vos remboursements et correspondances, contactez :
UNIASSUR-UNIGEST : 13, rue Eugène Kloster - B.P. 20158
57804 Freyming-Merlebach - Fax : 03 87 29 85 69

Apemme - Uniassur-Unigest - Gan Assurances - Document non contractuel Gan Assurances Vie,
société anonyme, entreprise régie par le code des assurances. Capital social : 153 000 756 euros,
RCS Paris 340 427 616. Siège social : 8-10 d'Astorg 75008 Paris